

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE BANNANS

PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE
LA SEANCE N° 19 DU CONSEIL MUNICIPAL 2014 - 2020
DU VENDREDI 16 OCTOBRE 2015 A 20-H

Date de la convocation : 6 Octobre 2015.

L'an deux mil quinze, le seize Octobre à 20 heures le Conseil Municipal de BANNANS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude DUSSOUILLEZ, Maire.

Présents : M. Claude DUSSOUILLEZ, Maire
MM. Louis GIROD, Guy MIOT et Mme Maryse PAGNIER, Adjoints
Mme Jennifer BRESSAND, Corinne GARNIER et MM. Hervé DECREUSE, Fabien VIEILLE-MECET, Conseillers Municipaux.

Excusés : MM. Laurent CLAUDET, Mickaël POURNY, Luca CURTENELLE.

Secrétaire de séance : M. Louis GIROD

Ordre du jour de la séance n° 19 :

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 18 du 4 septembre 2015.
2. Administration générale.
 - **Délibérations nécessaires pour :**
 - La modification des statuts de la CFD concernant :
 - ✓ L'adjonction du SDIS
 - ✓ La maison des services
 - ✓ La loi GEMAPI
 - Le recensement de la voirie communale.
 - L'approbation pour la réfection de la rue d'Arlier (avec le cabinet André)
 - L'acquisition d'un terrain de 136 m² à M. Michel Magnenet.
 - L'acquisition d'un terrain de 200 m² à Sainte Colombe.
 - La confirmation de l'appel d'offres désignant le cabinet Verdi pour la réfection du carrefour des rues L. Troutet et d'Arlier.
3. Eau assainissement → Projet nouveau château d'eau : état d'avancement
4. Voirie : → Enfouissement des réseaux secs : état d'avancement.
5. Informations diverses : → Drugeon-Sport : compte-rendu de la réunion du 21 septembre.
→ Loi NOTRe : application

Compte-Rendu :

En préambule, le Maire présente à l'assemblée ses excuses pour les deux reports successifs de réunion liés à des obligations importantes ou alors à l'absence de plusieurs conseillers.

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 18 du 4 septembre 2015.

Sans opposition ni autre commentaire, le compte-rendu est approuvé.

2. Administration générale.

• **Délibérations nécessaires pour :**

➤ La modification des statuts de la CFD concernant :

- ✓ L'adjonction du SDIS

Le Maire explique que désormais, la CFD prendra en charge la contribution jusqu'alors payée par les communes. Bien entendu, les sommes correspondantes seront déduites des fonds de concours attribués à chaque village. Pour Bannans, cela représente environ 6.500 € qui seront donc défalqués du fonds de concours global de 27.214,54 €

- ✓ La maison des services

Par ce terme, il faut comprendre maison des services « publics ». Le Maire explique que pour la CFD, cela concerne principalement le point info.

- ✓ La loi GEMAPI

Par ces termes, il faut entendre : la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

- Le recensement de la voirie communale.

Il est nécessaire d'ajouter la longueur de voirie du lotissement Montguidan.

- L'approbation pour la réfection de la rue d'Arlier (avec le cabinet André)

La proposition est établie sur les bases de travail de maîtrise d'œuvre de la société Colas : 5,5 % appliqués sur un forfait de 360.000 € soit 19.800 € HT.

- L'acquisition à M. Michel Magnenet d'un terrain de 156 m² pour 1.000 €
- L'acquisition à Sainte Colombe d'un terrain de 200 m² pour 2.000 €.
- La confirmation de l'appel d'offres désignant le cabinet Verdi pour la réfection du carrefour des rues L. Troutet et d'Arlier, pour la somme de 23.873,75 € HT pour un montant de travaux estimé à près de 300.000 € HT. La demande de démarrer les travaux avant l'octroi de subvention sera faite aux services du Conseil départemental.

3. Eau assainissement → **Projet nouveau château d'eau : état d'avancement**

La société Personeni a fait la meilleure offre et a été retenue pour la réalisation du château d'eau. Le montant s'établit à 320.762 € HT incluant les options de barrières et d'étanchéité supplémentaire.

Concernant le financement, le Maire annonce que la Caisse de Dépôt et Consignations sera consultée pour un prêt d'environ 650.000 € au taux indexé sur le « livret A » plus marge de 0,75 % sur minimum 20 ans.

4. Voirie : → Enfouissement des réseaux secs : état d'avancement.

Les travaux suivent leur cours. Les réseaux d'électricité et de téléphonie sont à présent raccordés, cependant les lampadaires de l'éclairage public ne sont toujours pas commandés compte tenu de l'absence d'offre de la société Philips.

5. Informations diverses : → Drugeon-Sport : compte-rendu de la réunion du 21 septembre.

La commune veut poursuivre le soutien qu'elle apporte au club depuis de nombreuses années.

Dans cet esprit, la commission « Jeunesse – Sports » a mené une réflexion permettant de définir aussi précisément et aussi justement que possible le montant de la subvention annuelle. Dans cette logique, il était essentiel de s'appuyer sur les factures EDF que Bannans payait auparavant pour le compte de Drugeon-Sports afin que cette forme de soutien soit pérennisée.

Au final la moyenne des factures EDF de 2008 à 2012 ressort à 475,53€. Il est proposé d'ajouter à cette somme la subvention annuelle de 720,00 € et d'affecter au total un bonus de 10% pour aboutir au total global de 1.315,08 € qui deviendrait notre nouvelle référence annuelle. L'intégralité de la proposition est acceptée par le Conseil. Ainsi, compte-tenu du paiement de 720 € déjà réalisé, le solde pour cette année, soit 595 € sera mandaté prochainement.

→ Loi NOTRe : application

Le projet de SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunal) a été présenté le 14 octobre par le Préfet à la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale). Dans l'état actuel, il n'est pas prévu de fusion avec le Jura (CCPN = Communauté de Communes du Plateau de Nozeroy). En effet, le problème de gouvernance n'a pas été prévu par le législateur, en conséquence la CCPN aurait 31 délégués alors que la CFD n'en aurait que 22 même si la CFD a une population de près de 6.000 habitants quand la CCPN n'en compte que 3.200. De ce fait, les élus communautaires de Frasné-Drugeon ont confirmé leur refus catégorique de fusion, car il appartient à la CCPN de faire en sorte que ses communes se regroupent en « communes nouvelles » afin de faire baisser le nombre de délégués. La CFD considérant qu'elle apporterait les aspects économiques, financiers et administratifs ne peut envisager une perte de pouvoir.

La séance est levée à 23h15

Le Maire

Les Adjoints

Les Conseillers Municipaux

The image shows handwritten signatures for three categories: 'Le Maire', 'Les Adjoints', and 'Les Conseillers Municipaux'. Under 'Le Maire', there is one signature. Under 'Les Adjoints', there are two signatures. Under 'Les Conseillers Municipaux', there are four signatures. The signatures are written in black ink on a white background.